



MISE-À-JOUR DES MESURES FISCALES

Le gouvernement fédéral a annoncé, en date du 27 mars 2020, les mesures fiscales suivantes :

- une augmentation de la subvention salariale à 75 %, et ce, rétroactive au 15 mars 2020
- le paiement de la TPS-TVQ est reporté au 30 juin 2020
- un prêt de 40 000 \$ sera disponible via une institutions financière canadienne. Ce prêt sera garanti par le gouvernement fédéral et aucun intérêts ne sera payable au cours de la première année
- la Prestation d'intervention d'urgence du Canada de 2 000 \$ par mois sera imposable

Nous aurons plus de détails concernant ces mesures en début de semaine prochaine.

Finalement, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur de 0,75 % à 0,25 %, soit une réduction de 0,50 %.